



ce qu'il faut **RETENIR**

CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 MAI 2025



MARCHÉ FORAINS

Le règlement évolue pour plus de clarté et d'efficacité

Le Conseil municipal s'est réuni le 19 mai 2025 pour examiner les modifications proposées au règlement des marchés forains. Ces changements visent à rendre les marchés forains plus attractifs, plus équitables et mieux adaptés aux réalités du terrain.

Le Conseil municipal a validé les points suivants :

- **Modification du périmètre des marchés**

Jeudi : retrait de la place Xavier Battini ; ajout du pont Gambetta, du parvis de la Caisse d'Épargne et de l'esplanade Robert Vasse

Dimanche : retrait de la rue Roumanille ; ajout de l'avenue des Quatre Otages

- **Clarification sur la succession d'un forain**

Dorénavant, pour désigner un successeur, un forain devra justifier de trois ans d'activité sur le marché dans son ensemble, et non sur un emplacement précis.

- **Création d'un droit annexe pour la propreté**

Un nouveau tarif est instauré pour couvrir les frais de nettoyage et d'enlèvement des déchets.

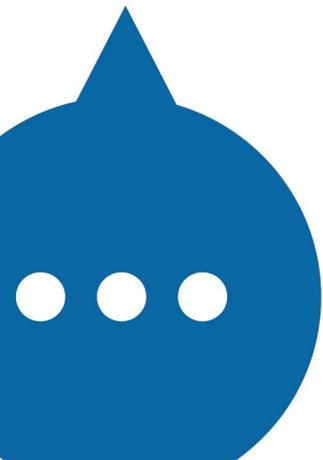
GRAND PROJET

La Ville sollicite une aide de l'État pour une sécurité renforcée de la future plaine sportive

À l'occasion du Conseil municipal du 19 mai 2025, la Ville a présenté un projet visant à garantir la sécurité de la future plaine sportive, actuellement en cours de création. Pour financer ces travaux, elle demande une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), dispositif proposé par l'État pour soutenir les projets publics prioritaires.

Les travaux envisagés concernent plusieurs volets, pour un coût global estimé à 268 000€ HT :

- **Raccordement du site à la fibre optique**, pour un fonctionnement efficace des systèmes de sécurité connectés ;
- **Installation d'alarmes** anti-intrusion dans tous les bâtiments de la plaine, reliées au Centre de Supervision Urbain, pour détecter toute tentative d'intrusion grâce à des capteurs de mouvement et d'ouverture ;
- **Mise en place de neuf caméras de vidéo-protection**, pour surveiller les accès, le parking et les abords du site, également connectées au Centre de supervision Urbain ;
- **Automatisation des portails d'accès**, pour mieux contrôler les entrées et sorties.





ce qu'il faut **RETENIR**

CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 MAI 2025



MOBILITÉS

Via Venaissia : une nouvelle étape franchie à l'Isle-sur-la-Sorgue

La Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue et le Département de Vaucluse ont signé une convention de superposition d'affectation pour permettre l'aménagement de la Via Venaissia, une véloroute d'envergure régionale. Cette étape marque l'engagement concret de la Ville dans le développement du vélo comme mode de déplacement durable.

Une voie verte stratégique

La Via Venaissia est un axe cyclable majeur reliant Orange à Velleron, inscrit dans les schémas vélo du Vaucluse et de la région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur. Sur le territoire de l'Isle-sur-la-Sorgue, près de 3 km de voies communales seront aménagés pour accueillir ce nouvel itinéraire, en site partagé ou réservé aux cyclistes.

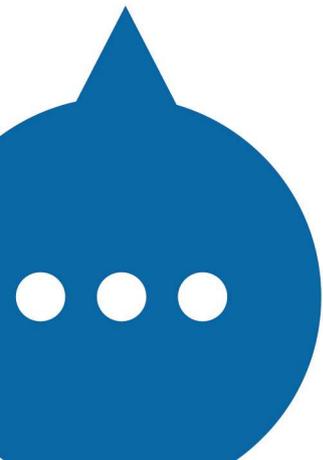
Les portions concernées

- Chemin des Nesquières (1 440 mètres),
- Chemin du Pont de la Sable (340 mètres + 1 050 mètres de tracé provisoire),
- Route de Carpentras (110 mètres jusqu'au cours Fernande Peyre).

Les travaux seront réalisés et financés par le Département qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Un arrêté municipal temporaire régulera la circulation pendant le chantier.

Un itinéraire cyclable au cœur de la ville

Le tracé définitif traversera le chemin des Paluds, la route de Carpentras, les cours Fernande Peyre et René Char, avant de rejoindre la véloroute du Calavon, en passant par la future plaine sportive. Ce parcours renforcera les liaisons douces entre quartiers, équipements publics et communes voisines. Avec cette convention, l'Isle-sur-la-Sorgue confirme sa volonté de soutenir les mobilités actives et les déplacements respectueux de l'environnement, tout en s'intégrant dans un réseau cyclable structurant à l'échelle régionale.





ce qu'il faut **RETENIR**

CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 MAI 2025



FINANCEMENTS

L'Isle-sur-la-Sorgue obtient une aide pour améliorer stationnement et circulation

Face à une fréquentation touristique en évolution favorable, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue poursuit ses efforts pour adapter ses infrastructures. Pour accompagner cette dynamique, elle bénéficiera en 2025 d'un fonds de concours « tourisme » de 135 761 €, attribué par la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV).

Un dispositif pour soutenir les communes

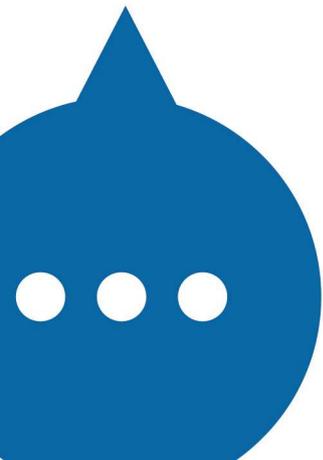
Ce fonds de concours a été mis en place par la CCPSMV en 2023 pour aider ses communes membres à faire face aux charges croissantes liées à l'accueil des visiteurs. Il permet de financer des projets améliorant les équipements publics dans les zones touristiques.

Extension du stationnement payant

L'Isle-sur-la-Sorgue fait face à une double pression : une croissance démographique locale et un afflux touristique important. Pour mieux gérer le stationnement et répondre aux besoins, la Ville a étendu cette année les zones de stationnement payant. Le coût de cette opération est estimé à 56 000 € HT.

Améliorer la circulation et encourager les mobilités actives

Autre chantier phare : la réhabilitation de l'avenue Marius Jouveau, en cours au nord de la ville. Objectifs : fluidifier la circulation automobile et favoriser les déplacements à pied ou à vélo. Le montant des travaux s'élève à 265 000 € HT.





ce qu'il faut **RETENIR**

CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 MAI 2025



URBANISME

Feu vert pour la modification n°2 du PLU

Le Conseil municipal, réuni le 19 mai 2025, a validé la modification n°2 du Plan local d'urbanisme (PLU). Cette évolution s'inscrit dans une démarche d'ajustement des règles d'urbanisme afin d'accompagner les projets de développement tout en répondant aux enjeux environnementaux, patrimoniaux et sociaux du territoire.

Cinq grandes orientations ont été retenues :

- **Urbanisation maîtrisée**, pour permettre le développement de nouveaux secteurs
- **Patrimoine et architecture**, pour adapter le PLU au Site Patrimonial et Remarquable
- **Prévention des risques**, pour intégrer les risques d'inondation et des ruissellement
- **Changements de destination**, pour encadrer les évolutions d'usage des bâtiments
- **Mobilités & équipements publics**, pour réserver les emprises nécessaires aux projets d'intérêt général

La procédure s'est déroulée dans les règles de consultation publique, à travers la consultation des personnes publiques associées (PPA) et une enquête publique en mairie, du 17 février au 18 mars 2025. Un avis favorable du Commissaire Enquêteur a été recueilli.

32 points de modification, une large concertation et des ajustements ciblés ont permis d'aboutir à un PLU actualisé, équilibrant développement urbain, préservation du cadre de vie, gestion des risques et intégration des enjeux environnementaux. Ce document stratégique poursuit sa mission : encadrer l'avenir de la commune avec cohérence et vision.

